



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une
enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir dans le cadre du
projet de valorisation du site de la Canetterie de la brasserie de Mutzig**

Il sera procédé, sur la commune de Mutzig, du jeudi 24 septembre 2026 à 9h00 au vendredi 9 octobre 2026 à 17h00, soit pour une durée de 16 jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir dans le cadre du projet de valorisation du site de la Canetterie de la brasserie de Mutzig, à la demande de l'Etablissement foncier d'Alsace.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique ou refusant cette déclaration et un arrêté de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération.

La présidente du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Serge PERIN en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Charles WALDVOGEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il siègera à la mairie de Mutzig et visera toutes les pièces du dossier d'enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public de la manière suivante :

- sur support papier et informatique, à la mairie au 4 rue de l'Eglise 67190 MUTZIG, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante : <https://www.democratie-active.fr/mutzig-canetterie/>
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique/Immobiliers-Lotissements>, dans la rubrique Immobiliers sous l'intitulé « Valorisation du site de la Canetterie - Brasserie de MUTZIG ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie de Mutzig, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le registre d'enquête préalable à la DUP est coté, paraphé, signé et clos par le commissaire enquêteur et un registre d'enquête parcellaire y est coté, paraphé, clos et signé par le maire.
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie, 4 rue de l'Eglise 67190 MUTZIG ;
- via le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.democratie-active.fr/mutzig-canetterie/>
- par courriel à l'adresse suivante : mutzig-canetterie@democratie-active.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues à l'article 6 ci-après sont consultables au siège de l'enquête.

Concernant ces avis exprimés de manière dématérialisée, et sauf mention contraire, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs, ne seront pas anonymisés.

le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mutzig pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- le samedi 26 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 2 octobre 2026 de 9h00 à 12h00

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter monsieur Maximilien LADOUCE par courrier électronique : maximilien.ladouce@epf.alsace.

À la diligence de la préfecture, un avis portant les mentions du présent arrêté sera publié dans deux journaux locaux, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, le même avis sera affiché à la mairie de Mutzig (l'accomplissement de cette mesure de publicité incombe à la maire et sera certifié par elle auprès de la préfecture), et publié sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il transmet au préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération et à l'emprise du projet.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet à la mairie de Mutzig, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°106) et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.